

Oléoduc Énergie Est Ltée

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Projet Oléoduc Énergie Est de TransCanada – section québécoise

Titre de l'engagement : Analyse des incidents ferroviaires (PR3.6.8)

Date de dépôt : 17 mars 2016

Engagement: Question du 8 mars de la commission

Indiquer si le taux moyen d'incidents ferroviaires précisé à la section 7.1.1 du volume 6 : Accidents et défaillances, section 7 : sécurité du pipeline et déposé à l'ONÉ (correspondant au document coté PR3.6.8 par le BAPE) est spécifique au transport de produits dangereux.

Réponse:

Le taux moyen d'incidents ferroviaires précisé à la section 7.1.1 de ce document est le taux d'incidents pour l'ensemble des activités ferroviaires, et non uniquement pour le transport de produits dangereux.

Ce taux est utilisé uniquement parce qu'il n'y a pas de données du BST disponibles pour déterminer le nombre de millions de train-milles en voie principale applicable au transport de pétrole brut ou de matières dangereuses.